

ABONNEMENT

Sauf	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 AVRIL

A LA CHAMBRE

C'est la politique d'apaisement et de conciliation (III)... sur le terrain religieux, qui a en les honneurs de la séance de samedi au Palais-Bourbon.

En un langage simple, modéré, précis, M^r d'Hulst avait exposé les troubles scandaleux dont nos églises étaient le théâtre. L'orateur demandait au gouvernement s'il avait donné des instructions à la police lui interdisant de se rendre aux invitations des curés pour faire respecter l'ordre par des perturbateurs de parti pris.

Le gouvernement en a le droit et le devoir. Cela résulte d'une consultation signée en 1835 par MM. Odilon Barrot, Dupin et Berryer. La loi municipale en vigueur autorise les municipalités à faire respecter le service du culte.

M. Loubet a prétendu, en une vague réponse, qu'il n'avait pas donné de pareilles instructions. Il a déclaré qu'il sévirait également contre les fauteurs de désordre et contre le clergé qui les provoquerait par ses prédications.

M^r d'Hulst a protesté aux applaudissements des droites contre une telle réplique; poursuivez devant les tribunaux, a-t-il dit, les prêtres coupables; mais ne les mettez point sur le même rang que les fauteurs de troubles et de scandales. C'est vous, président du Conseil, qui, par votre langage, avez provoqué les récents troubles et qui en portez la responsabilité.

Ce débat avait réveillé les passions des sectaires de la gauche. Transformant la question en interpellation, M. Jourdan, député de la Lozère, lisait à la tribune, au milieu des hurlements et des ricanements des gauches, la circulaire de l'évêque de Mende, qu'on lira plus loin, et demandait au gouvernement de faire respecter la loi contre les menées cléricales. Le garde des sceaux lui a donné complète satisfaction et la violence de son langage, à qui la majorité a voulu donner les honneurs de l'affichage, lui a valu un succès inespéré.

M. Ricard annonce qu'il supprime l'indemnité de cet évêque et le défère au Conseil d'Etat.

Par la plume de M. F. Magnard, le *Figaro*, bien que devenu gouvernemental, s'exprime en ces termes :

« Si cela continue, il y aura tous les mois une déclaration par laquelle le ministère affirmera son énergie contre les menées cléricales. Cela finira par être aussi prévu, aussi monotone que le cours de la lune.

Cette fois, c'est une circulaire de M^r l'évêque de Mende qui a été le prétexte de la promesse d'énergie aggravée par un ordre du jour et l'affichage du discours ministériel.....

« Du point de départ, de l'interpellation très légitime de M^r d'Hulst sur la protection à laquelle le clergé a droit contre les agressions de la pseudo-libre-pensée, il n'en a pas été question; ou plutôt, armée des déclarations ministérielles, la canaille va se croire désormais le droit d'envahir régulièrement les églises et d'in-

terrompre les sermons qui lui déplaisent.

« Le ministère défunt ne valait pas grand chose; le présent vaut moins encore. »

UNE SOUSCRIPTION

Samedi, à l'issue de la séance dans laquelle M. Ricard, ministre des cultes, a annoncé que le traitement de M^r l'évêque de Mende serait confisqué, M. Paul de Cassagnac, député du Gers, a demandé à ses collègues de la Droite de l'aider dans une souscription à 20 francs qu'il ouvrirait immédiatement en faveur du prélat frappé.

« L'évêque de Mende s'est placé, dit-il, sous l'égide du Saint-Père, et sans attaquer ni la République ni les pouvoirs constitués, ni les lois de persécution que l'on subit, il s'est borné à recommander à ses prêtres d'amener une majorité catholique dans nos conseils municipaux. C'est l'application de l'Encyclique. Tous doivent donc protester contre la mesure qui le frappe. »

L'appel de M. de Cassagnac a été entendu; et en quelques minutes, dans l'enceinte même du Palais-Bourbon, notre excellent confrère a recueilli les souscriptions de 87 députés. Plusieurs de ces députés, le comte de Goyon, M. A. Gavini, M. Jules Delafosse, M. Jaluzot, par exemple, sont des indépendants qui ne font pas partie des groupes d'opposition à la Chambre; et leur adhésion est d'autant plus significative.

Le *Figaro* tient à s'associer à cette bonne œuvre, et il a envoyé dès samedi à l'*Autorité* une somme de 200 francs qui sera jointe aux nombreuses souscriptions déjà recueillies.

(Figaro.)

INFORMATIONS

ÉLECTIONS DU 10 AVRIL

Une dépêche de l'Agence Havas, en date d'aujourd'hui, 6 h. 35 matin, nous donne le résultat suivant des élections législatives qui ont eu lieu hier :

Lyon. — MM. Clapot, républicain, 3,304 voix, élu; Deleris, républicain, 1,367; Gayet, républicain, 841; Chanet, ouvrier, 732.

Muret (Haute-Garonne). — M. de Rémusat, républicain, 18,990 voix, élu sans concurrent.

Le ministre de la guerre a fait signer, samedi, un décret aux termes duquel M. le général de Cools, commandant le 2^e corps d'armée, est nommé inspecteur d'armée et chargé d'une mission spéciale. Le général de Cools est également nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, en remplacement du général Thomassin.

M. le général Hervé est nommé commandant du 2^e corps, en remplacement du général de Cools.

Sont nommés en outre :

GÉNÉRAUX DE DIVISION. — MM. les généraux de brigade Duhesme, inspecteur général par intérim du 2^e arrondissement de cavalerie; de Mornac, commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris; Barbe, commandant la 49^e brigade d'artillerie; Gallimard, directeur de

l'infanterie au ministère de la guerre, et Brault, chef de cabinet du ministre de la guerre.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE. — MM. les colonels d'infanterie Lacapelle, Jacquey, Prax, Mouton, Tisseyre, Marchand, les colonels d'artillerie Noël et Deloye, et les colonels de cavalerie du Hamel de Canchy, Donop et Farny.

Par un autre décret, M. le colonel Pamard est nommé chef de cabinet du ministre de la guerre, en remplacement du général Brault.

LES DÉSORDRES DANS LES ÉGLISES

Saint-Etienne, 9 avril.

Des troubles se sont produits hier soir dans l'église Saint-Etienne, à Roanne, pendant un sermon du R. P. Léonce, de Saint-Paul.

Le prédicateur a été interrompu à différentes reprises par une bande d'individus qui était au fond de l'église.

Une bagarre s'en est suivie, au cours de laquelle un abbé a reçu un coup de bâton sur la tête.

Lorsque la bande eut franchi le seuil, on ferma les portes et le Père Léonce termina tranquillement son sermon tandis que les perturbateurs, massés sur la place, faisaient entendre des chants révolutionnaires.

Voici la circulaire, dont nous parlons plus haut, que Mgr l'évêque de Mende vient d'adresser à son clergé :

Monsieur le curé,

A l'époque des dernières élections, plusieurs de mes prêtres ont été inquiétés pour le langage qu'ils avaient tenu en chaire sur ce sujet. Quelques-uns même ont vu leur traitement supprimé. Pour obvier à cet inconvénient, je je vous prie de lire en chaire la circulaire suivante sans y ajouter un mot de commentaire :

« Nos très chers frères, notre saint père le pape, ému de nos discordes politiques, plus ému encore de la guerre faite en France à la religion, nous engage à nous unir fortement pour soutenir les intérêts de Dieu, de l'Eglise, des âmes.

« Or, les Conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses qui concernent la religion, et plusieurs même dans notre Lozère ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens.

« Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats, de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenu, en conscience, à lui refuser votre vote.

« Sachez bien que si un candidat nommé par vous sans avoir fait cette promesse venait à proposer et faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsable de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous accuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

Donné à Mende, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre seing du secrétaire général de notre évêché, le 7 avril 1892.

† NARCISSE, évêque de Mende.

L'AFFAIRE RAVACHOL

L'affaire Ravachol est de plus en plus embrouillée.

Nous avons dit qu'on doutait des aveux soi-disant faits par Ravachol.

Voilà qu'on se demande à présent si l'individu arrêté est bien Ravachol.

Lisez plutôt l'*Eclair* :

« En somme il n'y a de sûr qu'une chose : l'explosion. Des maisons ont sauté. Qui les a fait sauter? Tous ceux qu'on accusait ont été ou seront remis en liberté, sauf un.

« Et celui-là est lui-même une énigme, sa participation à l'attentat ne pourrait être établie que par ses aveux et, avant le jour de l'audience, il nous sera impossible de savoir exactement à quoi nous en tenir enfin sur tout ce qui a été dit.

« Mais une autre question se pose, infiniment plus délicate, et la réponse que d'aucuns y font est si invraisemblable, si fantastique, que nous n'osons y ajouter créance.

« On se demande si le Ravachol que l'on tient serait le vrai.

« Ceux qui le connaissent moralement et physiquement en doutent.

« Le portrait que l'on publie de lui a été fait après l'arrestation, alors qu'il avait la figure tuméfiée, les traits en désordre, et ne conservant que de vagues points de ressemblance avec le Ravachol que l'on a connu — et même très peu connu — à Paris.

« Le portrait moral n'est pas plus ressemblant, à ce que l'on dit.

« En somme, ailleurs que dans les milieux anarchistes, où l'on a quelque raison de dérouter la police, on en arrive à trouver toutes ces choses singulières. »

Quoi qu'il en soit, l'instruction est close depuis samedi. Aujourd'hui lundi, le dossier sera transmis à la chambre des mises en accusation, qui aura à statuer sur une demande de renvoi aux assises de Ravachol, Mariette Soubert, Simon dit Biscuit, Chaumentin et Beala.

On pense que l'affaire viendra le 24 avril. C'est M. le conseiller Guès qui présidera les débats.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 avril 1892.

La Bourse reste dans l'expectative en attendant le vote qui devra clore la discussion sur les crédits coloniaux. On pense que ce vote étant favorable, la Chambre pourra partir en vacances lundi. La Bourse saluera ce départ par un mouvement de hausse, aussi les fonds français conservent une grande fermeté. Le 3 0/0 ancien et le nouveau cotent 96.80 et le 4 1/2 105.65.

La Rente Italienne clôture au-dessus de 89 francs. On constate une certaine amélioration dans sa situation économique, qui se traduit par une plus-value sur certaines taxes. L'Extérieur se maintient à 59 3/16. Le change espagnol se détend sensiblement.

Le 3 0/0 Portugais est très ferme à 26 5/8. On espère que le gouvernement acceptera les modifications à l'arrangement proposées par les comités.

La faiblesse du Nouveau Russe à 75 13/16 et de l'Orient à 67 1/4 tient à la baisse du rouble à 207 après 209.

La Banque de France reste en reprise à 4,115 fr. Le Crédit Foncier est mieux tenu à

1.178. La Banque de Paris est très ferme à 617. La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 470. Le Crédit Lyonnais dont l'assemblée générale est annoncée pour le 28 avril courant cote 753 fr. Le dividende proposé par le conseil est de 30 fr. par action.

L'action Immeubles de France est recherchée au comptant à 460 fr.

Les Chemins Économiques valent 406.50

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE LOUEST

Du rôle des Machines

SUITE A LA CONFÉRENCE DE M. FLORNOY

Le compte rendu si exact, fait samedi par l'*Echo Saumurois*, de la conférence de M. Flornoy, pourrait nous dispenser d'en parler de nouveau. Mais ayant été tout particulièrement frappé des termes éloquentes et convaincus par lesquels le conférencier a voulu réhabiliter la machine, les métiers et tous les appareils qui remplacent les bras des ouvriers, nous croyons bien faire de développer les idées de M. Flornoy.

C'est à tort, en effet, que, sur un examen superficiel et sous l'impression de quelques faits mal éclaircis, on a accusé les machines d'asservir et de dégrader les mains qui les font mouvoir, et de creuser un abîme toujours plus profond entre la misère des uns et la richesse des autres. Nous les considérons, au contraire, comme des instruments de liberté, et tout progrès réalisé par les machines est un affranchissement et une élévation pour tous.

L'homme, à la différence des animaux qui l'entourent, est fait pour croître et se développer sans cesse et dans tous les sens.

Il est en quelque sorte, au moral et au physique, comme ces corps indéfiniment élastiques, toujours prêts à s'étendre et toujours comprimés par conséquent.

Ses instincts religieux et moraux, en éveillant chez lui le sentiment de l'idéal, l'éloignent de la terre et le dirigent vers Dieu.

Tout besoin non satisfait, ou satisfait au prix de rudes et longs efforts, est pour lui un abaissement, une servitude, et une entrave à l'expansion et à la satisfaction des besoins moins urgents mais plus élevés qui couvent, en attendant leur jour, dans les inépuisables profondeurs de l'âme humaine.

Tout besoin apaisé sans peine est un lien supprimé, une gêne disparue, un poids enlevé de dessus la tête, les bras, ou le cœur, auxquels la liberté d'action est rendue.

C'est un pas vers la suppression de ce dénuement et de cette souffrance que l'humanité

combat depuis le début, qu'elle combattra jusqu'au bout, mais qu'elle combat avec un succès croissant à mesure qu'elle est mieux armée par ses succès antérieurs.

On a dit que l'espèce humaine, à travers son douloureux pèlerinage, marche de rédemption en rédemption.

Rachetée de l'erreur par la venue du Christ, elle envisage sans crainte la vie future, en fixant ses espérances et ses regards sur la croix du Sauveur.

On peut la montrer rachetée de la faim par la charrue et la meule; de l'obscurité par la lampe, le gaz et l'électricité; des intempéries par l'art de bâtir et ses nombreuses annexes; du froid par les métiers à filer et à tisser et le combustible; de la distance par les routes, les chemins de fer, la navigation et les ballons; de l'absence par la poste, le télégraphe, la photographie, le téléphone et bientôt par le phonographe; de l'ignorance, enfin, par l'écriture et l'imprimerie.

Chacune de ces conquêtes, œuvres de Dieu par la main de l'homme, et en vertu desquelles notre esprit se libère et se dégage, n'est-elle pas comme une phase de rédemption dans le monde visible?

Autant de barrières qui tombent!

Et devant l'invention réalisée, la découverte accomplie, la machine en marche, tous, par un mouvement d'ascension commun, nous goûtons les prémices involontaires et lointaines de cette égalité, que nous ne trouvons qu'au sein de Dieu.

Le grand seigneur d'autrefois avait ses vassaux attachés à son domaine par la loi et pour lui; mais, lui-même, confiné dans son château par le déplorable état des routes et des moyens de transport, n'y était-il pas de fait attaché éternellement par la nature!

Nous pouvons, aujourd'hui, pour une somme très modique, aller en trente heures de Dunkerque à Marseille; partout des communications se créent pour le service du dernier d'entre nous: l'Europe, l'Asie, l'Amérique et aujourd'hui l'Afrique elle-même s'ouvrent visiblement et magnifiquement devant les pas de tous les hommes!

Voilà un des nombreux progrès réalisés par les machines.

Rapprocher les distances, c'est rapprocher les esprits, disait naguère un éminent prélat: l'évêque de La Rochelle. Il rehaussait encore, s'il est permis de le dire, par cette grande pensée, le caractère grandiose de bénédictions solennelles des chemins de fer et des navires.

Que nous sommes loin, — hélas! — de ces cérémonies, de ces actes de foi!

L'évêque de La Rochelle se plaisait à saluer, en termes magnifiques, dans ces grands dévotés de l'espace et du temps, avec l'une des plus grandes preuves des droits de l'homme sur la création, les éclatants précurseurs et les providentiels agents du triomphe de la vérité et

de la justice universelle sur la justice imparfaite et la vérité morcelée.

C'est donc avec raison que M. Flornoy disait aux ouvriers les bienfaits de la machine, les soulagements qu'elle procure à leurs bras fatigués, les développements qu'elle permet à leur intelligence, et le bien-être qu'elle leur procure. — Ouvriers! respect donc à la machine et aux inventeurs!

G. DE CAROL.

ALERTE

Le Général commandant l'École de cavalerie fait informer les habitants de Saumur que des alertes soit de jour, soit de nuit, auront lieu dans le courant des mois d'avril et de mai.

Les Récollets

Depuis plusieurs jours, les habitants du quartier de Nantilly suivaient avec anxiété les soubresauts du baromètre et les valse folles de la girouette; mais l'un avait beau descendre et l'autre tourner, le ciel n'en restait pas moins bleu, et le soleil n'en réchauffait non moins la terre et tout ce qu'il y a dessus. Enfin, hier matin, il n'y avait encore rien d'anormal dans l'atmosphère et la journée s'annonçait radieuse.

Le Jardin des Plantes, sous l'action des rayons solaires si peu contenus, avait en un rien de temps changé d'aspect et facilité ainsi la tâche du jardinier. Les arbustes, les plantes de toutes sortes s'étaient recouverts de feuilles, et bien des fleurs émergeaient des jeunes pousses et embaumaient l'air.

Dès le matin, la place des Récollets s'était vue encombrée de ses hôtes habituels, acrobates, marchands de toutes sortes, chevaux de bois et autres distractions foraines, et vers midi le monde commençait à déboucher des étroites issues qui conduisent à cet endroit tant aimé des enfants petits et grands.

La foule a cependant été moins houleuse que l'année dernière. On se rappelle qu'une même température favorisait les « Récollets » dont la fête tombait le 22 mars.

Vers trois heures, le Jardin des Plantes a été envahi pour entendre la musique des Ecoles communales, qui a obtenu, comme chaque année, un très légitime succès.

C'est à ce moment qu'on parcourait en rangs pressés ces allées si souvent silencieuses du pittoresque Jardin des Plantes.

Après la musique, une grande partie du public s'en est retournée vers la place et le même encombrement s'est produit dans cet étroit et unique couloir d'accès du Jardin. On se demande pour quoi l'administration s'entête à laisser fermée cette porte du haut, — laquelle a été forcée, il nous a semblé. Si le directeur du Jardin des Plantes craint pour son établissement de viticulture, pourquoi ne préserverait-il pas d'une baie solide l'allée qui relie la première porte à l'autre? Les promeneurs seraient

cependant très heureux de sortir par la rue du Collège de filles... Comme toute amélioration, celle-là ne viendra qu'avec le temps; à moins qu'un « gros légume » vienne un jour se casser le nez dans cet obstacle insignifiant et le fasse briser d'un trait de plume...

La musique à tour de bras du « grand cirque » redoublait de force au moment où la foule sortait du Jardin, et les spectateurs prenaient d'assaut l'arène à chaque représentation. Plus loin, les traditionnels moulins à vent tournoyaient au bout de leurs bâtons, excitant les enfants qui bientôt en étaient armés à la grande joie des marchands.

Enfin, vers six heures, la foule s'est écoulee peu à peu, mais pour se renouveler le soir.

Dans tout le quartier de Nantilly, les défilants ont dû faire une bonne journée et les trois ou quatre salles de bal n'ont pas désempli depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à une heure assez avancée dans la nuit.

A propos de danseurs et d'assemblées, on se demande pourquoi l'assemblée du 24 juin, qui s'est tenue quelquefois sur le Champ de Foire, a été supprimée. L'endroit est cependant très convenable, aussi bien pour les danses que pour toutes les exhibitions possibles. Là, au moins, l'accès est facile et l'on n'a pas à craindre les encombrements inévitables des Récollets.

TROP BEAU TEMPS

Les marronniers, les tilleuls des jardins et des promenades, tristes et dénudés il y a quelques jours, sont déjà verdoyants. Les arbres, les plantes, les oiseaux et les enfants chantent, à l'unisson, l'hymne printanier.

Mais, dans tout ce concert, il y a une note discordante: celle du vigneron et du cultivateur qui redoutent ce printemps prématuré et craignent avec raison un retour offensif de froid et de la gelée dont on chante si joyeusement l'écart.

Formons des vœux pour que Jacques Bonhomme se trompe et qu'il fasse, cette année de comète, ample moisson et bonne « vinée ».

Tout le monde s'en réjouira.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis Fourneau, menuisier, à Saint-Lambert-des-Lévées, et Marie Peltier, sans profession, à Saumur.

Eugène Davignon, chapeletier, et Eugénie-Armandine Petiot, chapeletière, tous deux à Saumur.

Joseph Foucher (veuf), receveur d'octroi, et Joséphine-Louise Charles, sans profession, tous deux à Saumur.

Gustave-Louis Picard (veuf), serrurier, et Cécile-Françoise Billy, sans profession, tous deux à Saumur.

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

III — ANDRÉ RÉMY (Suite)

Le café étant prêt, on passa au salon.

M^{lle} Armande se mit au piano et joua, avec un entrain exceptionnel, les plus jolis morceaux de son répertoire.

Le docteur, et M. Martel lui-même, n'étaient pas ennemis du cigare; ils gagnèrent doucement le fumoir, et bientôt André Rémy et Armande Martel se trouvèrent seuls dans le salon.

Le jeune homme n'osa suivre les autres invités, dans la crainte de laisser la jeune fille seule, ce qui n'aurait pas été poli; il dut donc se résigner à être son seul auditeur.

Auditeur attentif, d'ailleurs, et charmé par les grâces et le talent de la musicienne.

Le morceau achevé, Armande se retourna et

s'aperçut de la fuite de son grand-père et de ses amis. Elle resta toute confuse, en voyant debout devant elle celui dont elle sentait les regards sans le voir.

— Quoi! monsieur, dit-elle, j'ai donc bien mal joué que j'ai fait sauver tout mon auditoire?

— Vous avez, au contraire, joué d'une façon ravissante; mais vos amis ont leurs petites passions, et le fumoir avait pour eux un attrait puissant. Moi, c'est différent; j'adore la musique, et je suis resté pour vous féliciter.

— Vous êtes trop aimable, monsieur. Après tout, je suis heureuse de pouvoir vous parler sans témoins, pour vous exprimer encore une fois toute ma reconnaissance pour...

André Rémy l'interrompit.

— Je vous en prie, mademoiselle, si vous voulez que nous restions amis, ne me parlez plus jamais de reconnaissance; j'ai fait ce que je devais faire et rien de plus.

Leurs yeux se levèrent ensemble, et leurs regards se rencontrèrent. Tous deux sentirent le rouge monter à leur front. Ils restèrent là, embarrassés, muets, l'un devant l'autre, n'osant parler, mais non sans ressentir au fond du cœur une impression délicieuse et inconnue.

Ce fut Armande qui rompit la première ce silence trop prolongé.

— Connaissez-vous l'usine? monsieur Rémy, dit-elle.

— Non, mademoiselle.

— Voulez-vous me permettre de vous montrer la partie qui compose mon domaine, c'est-à-dire le jardin?

— Avec plaisir.

— Eh bien, venez.

Ils sortirent et gagnèrent le jardin, marchant côte à côte, sans parler.

Armande montra ses fleurs, ses arbres, son banc de gazon favori, et André Rémy approuvait tout.

On rentra. Alors Armande dit:

— Je vous nomme monsieur Rémy, parce que je crois que c'est votre nom de famille.

— Je l'ignore, mademoiselle.

— Comment cela?

— Je suis enfant trouvé, et l'on m'a donné, je ne sais qui et je ne sais pourquoi, ces deux prénoms; vous choisirez.

— Alors, je préfère dire monsieur André.

Lorsque les deux jeunes gens revinrent au salon, on les attendait. Ils auraient pu surprendre un sourire sur les lèvres des assistants.

Chacun se comprenait.

On se serra la main, et l'on remit la suite au lendemain.

Fidèle à sa promesse, André Rémy se présentait le lendemain matin à l'usine, à l'heure de l'ouverture des bureaux.

Il était vêtu simplement, comme l'est ordinairement un employé commis aux écritures. M. Martel n'étant pas encore venu, il attendit, causant avec les employés et se faisant instruire des détails de l'exploitation.

Les commis, ignorant à qui ils avaient affaire, répondaient franchement, se moquant un peu de leur patron, qui, aveugle, avait la prétention de diriger une maison importante...

Il ne se gênaient pas pour lui dire que l'affaire déclinait et qu'avant peu ils chercheraient d'autres places.

Les rats, dit-on, sentent l'heure où une vieille construction menace ruine; les employés sont bien des rats dans le même cas. Au besoin, ils aident à la démolition.

André Rémy souriait en entendant toutes ces prophéties; comme le médecin en face de la maladie, il apportait le remède.

Enfin M. Martel parut.

Toutes les langues se turent, et les plumes

André-François-Victor Thoreau, jardinier, à Saumur, et Adèle Durendeu, couturière, à Saint-Lambert-des-Levés.

Vincent-Marie David, terrassier, et Joséphine Ossant, chapeletière, tous deux à Saumur.

Albert Voisin, doreur sur bois, à Saumur, et Louise Bridier, sans profession, à Trélazé.

NAISSANCE

Le 6 avril. — Louis Achard, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 6 avril. — Henri Yvain, 13 mois, rue Notre-Dame.

Le 7. — Marie Chevalier, épouse de Pierre-Clément Viau, concierge, 26 ans, au collège de jeunes filles.

Le 8. — Désiré Haye, 8 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 10. — Marie-Marguerite Goublet, veuve Roy, propriétaire, 84 ans, rue de la Gueule-du-Loup.

ANGERS. — Il paraît que les coupables de la fumisterie qui s'est produite à la caserne Desjardins, ont été découverts.

Ce serait un sergent et un caporal de la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon qui ont été mis en cellule.

Puisse cette mauvaise farce ne pas leur coûter trop cher.

SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Sous ce titre, le *Patriote* publie la note suivante :

Les bureaux des chambres syndicales d'Angers, réunies en réunion plénière, le vendredi 8 avril, à la Bourse du travail, après avoir entendu les explications fournies par la commission de la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers qui, actuellement, ont cessé le travail dans les maisons Guilleux, Moisson et André, pour arriver à faire cesser les abus commis par ces maisons, et ne demandent que l'unification des tarifs pour la fabrication des meubles, les chambres syndicales s'engagent à soutenir les ouvriers menuisiers, moralement et pécuniairement, aussi longtemps que la résistance sera possible, et les engagent à maintenir leurs revendications, certains qu'ils seront soutenus par tous leurs camarades du prolétariat angevin et de toute la région.

Les syndicats ouvriers de la région tels que : Nantes, Cholet, Tours, Le Mans, Saumur, Blois, Poitiers, Châtelleraut, Paris, etc., etc., se sont engagés à les soutenir de leurs conseils et de leurs bourses.

Pour les chambres syndicales réunies et par ordre.

Le secrétaire de la réunion,
H. BERNARD.

UNE RÉFLEXION

On écrit au *Journal d'Indre-et-Loire* :
On adresse aux journaux libre-penseurs le

se prirent à courir sur le papier.

L'ingénieur se leva et alla au-devant du vieillard.

— Déjà arrivé ! s'écria M. Martel ; c'est donc réellement sérieux ?

— Ne le croyiez-vous pas ?

— Si fait, mais une pareille exactitude...

— N'a rien qui vous surprendra quand vous m'aurez entendu.

— Entrons dans mon cabinet.

Les deux hommes entrèrent dans la pièce où M. Martel fils avait été assassiné.

À la vue de ce cabinet, André Rémy pâlit légèrement ; il appuya une main sur son cœur et attendit.

M. Martel avait gagné son fauteuil sans hésitation, tant il avait l'habitude de sa place ; puis il dit au jeune homme :

— Asseyez-vous, mon ami, et dites-moi sans détour et sans crainte ce que vous avez à me dire. Soyez certain d'avance que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour exaucer vos vœux.

André Rémy sourit imperceptiblement et répondit d'une voix calme :

— Je vous remercie, monsieur, de l'assurance que vous me donnez ; je vais vous de-

mander la permission de remonter dans le passé et de remuer des souvenirs douloureux ; mais je crois que cela est indispensable pour vous faire comprendre ce que je viens vous proposer.

— Et que je devine, murmura M. Martel, comme à lui-même.

— Je ne crois pas, fit le jeune homme.

— Allez donc, le plus court est de vous écouter ; vous avez carte blanche ; aussi bien, quoi qu'il arrive, le malheur ne peut me frapper plus rudement qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour.

(A suivre.)

LES SAPEURS-POMPIERS DE NANTES

Une exposition ignifuge internationale doit s'ouvrir à Saint-Petersbourg, le 15 mai prochain.

Sur l'invitation qui leur en a été faite, les sapeurs-pompiers de Nantes ont décidé, avec l'assentiment de M. le Maire, qu'ils prendraient part à ce concours.

Ils ont préparé, à cet effet, un album de grande dimension qui doit partir dans quelques jours pour la Russie.

Ce travail remarquable, dû à l'un des officiers, M. Lebec, architecte, comprend d'abord une préface expliquant l'organisation de la Compagnie.

La création du corps des sapeurs-pompiers ne date pas d'hier. Un arrêté du Conseil d'Etat l'a autorisée en 1721. Pour montrer les progrès accomplis depuis cette époque, la préface oppose l'organisation d'autrefois à celle d'aujourd'hui.

Cette dernière partie est traitée avec détails. Les différents services : sapeurs casernes ou volontaires, musique, théâtre, téléphone, état-major, ont leur explication claire et succincte.

Suit un plan de Nantes divisé en neuf secteurs.

Chacun des secteurs est ensuite représenté sur une feuille à part avec ses bouches d'incendie, les postes, les stations téléphoniques, les demeures des officiers, etc.

Le bâtiment de l'état-major à la Mairie et à la caserne de la Visitation sont enfin l'objet de plans non moins complets et non moins intéressants.

Nous ne doutons pas que cet album, qui montre la bonne organisation de la compagnie des pompiers, n'obtienne à Saint-Petersbourg le succès qu'il mérite et ne revienne à Nantes avec une récompense honorable.

(Espérance du Peuple.)

LE CASINO DES SABLES-D'OLONNE

La vente aux enchères publiques du Casino des Sables-d'Olonne et des terrains contigus appartenant à l'Etat aura lieu, le samedi 30 avril, à l'Hôtel de Ville des Sables-d'Olonne.

Il sera d'abord procédé à la mise en adjudication en bloc du Casino, des meubles qui le garnissent et d'un terrain vague mesurant

248^m 57 situé à l'ouest du Casino dont il n'est séparé que par une palissade. La mise à prix est de 180,000 fr.

En cas d'adjudication de ce premier lot, on poursuivra immédiatement l'adjudication de terrains, divisés en vingt lots, situés dans l'angle formé par le prolongement du Remblai et par la rue Neuve.

A défaut d'adjudication du premier lot tel qu'il vient d'être indiqué, on procédera à la vente en détail du Casino sur la mise à prix de 170,000 fr. et ensuite des terrains adjacents divisés en vingt-neuf lots.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 26 mars 1892

L'assemblée générale des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1891, a eu lieu le samedi 26 mars 1892, au siège de la Société.

Le rapport présenté par le Conseil peut être ainsi analysé :

Le mouvement général de la Caisse a été, en 1891, de 13,747,032,806 fr., soit un mouvement moyen par jour de 45,823,442 fr. ; celui du Portefeuille de 6,322,777,866 fr., représenté par 11,277,859 effets ; le montant des coupons encaissés s'est élevé à 296,202,920 fr. ; celui des ordres de bourse exécutés au comptant, à 9134,53,577 fr. ; le solde des comptes de chèques au 31 décembre 1891 est de 139,194,243 fr. 44 c. avec 775 comptes de plus qu'en 1890 ; le solde de ces comptes, au 29 février 1892, est de 150,965,541 fr. 92 c. ; enfin le solde des dépôts à échéance fixe en cours, au 31 décembre 1891, s'élève à 96,263,600 fr.

Le rapport indique ensuite que l'exercice 1891 na pas été plus favorisé que l'exercice 1890 : les émissions et les affaires spéciales ont été, en effet, encore moins nombreuses ; mais la Société Générale a trouvé une compensation à la diminution de ces opérations, dans l'augmentation des affaires de banque. Le Conseil d'administration a continué à porter tous ses efforts vers le développement des affaires journalières de banque et, notamment, de l'escompte, pour lequel les Agences donnent des moyens d'action exceptionnels ; sa constante préoccupation est d'avoir toujours la représentation des dépôts à vue en papier de banque et de commerce susceptible d'être immédiatement réalisé, ce qui entraîne, forcément, quelques sacrifices d'intérêts, les remplois de cette nature ne donnant qu'une modique rémunération.

La Société a continué à chercher, dans une grande division du papier, une diminution des risques inhérents à toute opération d'escompte ; c'est ainsi que son portefeuille d'effets de commerce, qui s'élevait, au 31 décembre 1891, à 1,357,3,093 francs 17 c. sans comprendre les effets remis à l'encaissement, était divisé en 192,315 effets, ce qui donne une moyenne de 694 fr. 55 c. par effet.

Le rapport constate ensuite que la Société a fait, en fondant son réseau d'Agences, une œuvre considérable qui représente un actif des plus importants, actif qui ne figure dans aucun des postes du bilan, les frais d'établissement de chaque agence ayant été amorfisés sur les premiers produits.

La Société a participé, comme tous les ans, à toutes les grandes affaires qui ont été traitées sur la place de Paris ; c'est ainsi qu'elle a eu un rôle important, notamment dans la souscription de l'emprunt que le Gouvernement français a négocié au commencement de l'exercice 1891, dans l'émission des obligations communales du Crédit Foncier de France, et dans la souscription au dernier emprunt russe.

La division du portefeuille de titres en deux parties distinctes, suivant qu'il s'agit de titres habituellement cotés ou non, continue à être maintenue. Les titres de la première partie ont été strictement ramenés au cours du 31 décembre 1891, et l'estimation la plus sévère des autres valeurs a permis de déclarer que la réserve spéciale, constituée en regard, dépasse sensiblement les risques possibles de réalisation.

Le rapport passé ensuite aux affaires anciennes, dont il est parlé chaque année. La liquidation de l'affaire de Grotta Calda continue à suivre son cours régulier, mais subit nécessairement les lenteurs inhérentes aux procédures d'expropriation ; toutefois les prix auxquels sont loués les propriétés hypothéquées à la garantie de la créance, permettent à la Société Générale de compter sur un remboursement intégral de ses avances.

L'apurement des comptes en litige entre la Société Générale et MM. Dreyfus frères et C^{ie}, est maintenant un fait accompli et définitif. Après la transaction du 28 avril dernier, qui avait réglé les anciennes difficultés, il restait encore à arrêter les comptes de la participation Guano et à établir les droits de chacun sur les rentrées à attendre. Ce règlement a eu lieu par une transaction, passée à la fin du dernier exercice, transaction qui a établi définitivement les droits de la Société Générale sur les sommes à revenir à la participation. Aujourd'hui MM. Dreyfus frères et C^{ie} n'ont plus qu'à poursuivre, pour compte commun, la rentrée de ces sommes, auprès des gouvernements du Pérou et du Chili ; les négociations engagées à cet égard sont suivies en complet accord avec le Gouvernement Français.

L'amélioration signalée l'année dernière, dans le trafic du port de Callao, s'est continuée en 1891 et a eu pour résultat une augmentation des recettes de l'entreprise. La construction du chemin de fer Central du Pérou, qui se poursuit activement et qui doit mettre en communication les deux

versants de la Cordillère des Andes, permet d'espérer une nouvelle amélioration du trafic du port, qui doit résulter forcément de l'augmentation du mouvement commercial.

Les bénéfices nets de la Société ont été de 3,462,829 fr. 61 c., sur lesquels 1,500,000 francs ont été distribués le 1^{er} octobre 1891. Le Conseil a proposé de distribuer, le 1^{er} avril 1892, 6 fr. 77 c. par action soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 6 fr. 25 c. nets. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 13 fr. 02 c., soit 5 fr. 20 c. 0/0 du capital versé. En outre, 346,282 fr. 96 c. ont été portés à la réserve ordinaire.

Le rapport indique ensuite que le Conseil a été particulièrement éprouvé cette année, par suite de trois deuils successifs qui sont venus le frapper dans les personnes de MM. Alexandre Ellissen, Aimé Gros et vicomte de Gauville ; en outre, deux Administrateurs : MM. Gide et Hubert Henrotte, ont donné leur démission, l'un pour raison de santé, l'autre à cause des soins qu'il était obligé de donner aux affaires de sa maison de banque, par suite du décès de son père, qui la dirigeait avec lui.

Le rapport du Comité de censure fait ressortir que l'obligation que les Censeurs remplissent scrupuleusement d'assister à toutes les séances du Conseil les met à même de suivre toutes les opérations et d'examiner avec plus de détail les comptes qui en sont la suite. C'est ainsi qu'ils ont constaté une amélioration sérieuse des affaires de banque, qui ont donné, par leur multiplicité, des résultats très satisfaisants pour le présent et les meilleures espérances pour l'avenir. Le rapport ajoute qu'il s'est développé, tant à Paris que dans les Agences des départements, une clientèle toujours croissante qui s'attache à la Société par les services que celle-ci lui rend, par la sécurité qu'elle trouve dans leurs rapports réciproques, et aussi par la confiance qu'inspire un personnel de choix, dévoué à l'œuvre, qui se sent dirigé et encouragé par un chef, sorti de ses rangs, dont il reconnaît la compétence et l'esprit de justice.

Enfin, les Censeurs déclarent qu'ils ont vérifié avec soin les comptes de l'année écoulée, constaté l'absolue concordance de ces comptes avec les écritures et qu'ils estiment qu'il y a lieu, pour les actionnaires, de les approuver et d'adopter les conclusions présentées par le Conseil.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1891 et adopté la proposition du Conseil relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs : MM. Gaillard de Witt et Gay, administrateurs sortants ; et nommé administrateurs : MM. de Montferand, de Cardon de Sandrans, Lesne de Molaing, de Lassus Saint-Geniès et Le Bègue, en remplacement de MM. Ellissen, Aimé Gros et de Gauville, décédés, et de MM. Gide et Hubert Henrotte, démissionnaires. Enfin, elle a nommé censeur : M. Thirria, en remplacement de M. de Cardon de Sandrans, nommé administrateur.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Marché de Saumur du Samedi 9 Avril

Froment-commerce	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 70	Veu	2 —
Méteil	1 60	Mouton	2 40
Seigle	12 50	Porc	1 60
Orge	12 —	Poulets la couple	4 50
Avoine	8 —	Dindonneaux	18 —
Sarrasin	12 —	Canards	5 50
Haricots blancs	19 —	Oies	10 —
Haricots rouges	17 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	11 —	(Eufs la douzaine	65
Noix	11 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	80 —
Châtaignes	—	Luzerne	75 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	35 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	32 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	56 —	id. 2 ^e	30 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	28 —
id. 2 ^e id. Of 31 06	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 --
id. 3 ^e id. Of 30	—	Charbon de terre	4 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Grand choix d'articles de Pâques

Oufs canils et décorés. Oufs chocolat unis et décorés. Articles de luxe. Paniers garnis, Porcelaine, Fantaisies pour garniture d'œufs, etc., etc.

Bolles et Coffrets pour Bâpême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recommande par ses articles de 1^{er} choix, vendus à des prix exceptionnels défiant toute concurrence.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

A CÉDER

DE SUITE

MAGASIN DE CHAUSSURES

Situé 6, rue du Puits-Neuf, exploité par M^{lle} NICOLAS.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillite, 33, rue d'Alsace, Saumur. (237)

Etudes de M^r ANDRÉ POPIN, avoué, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière (Maine-et-Loire), successeur de M^r BEAUREPAIRE, Et de M^r LANDREAU, notaire à Pornic (Loire-Inférieure).

VENTE

Aux enchères publiques
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En un seul lot,

D'UN TERRAIN

Situé à Préfailles, commune de la Plaine (Loire-Inférieure), près la Source.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 8 MAI 1892, à midi, en la salle de la mairie de la Plaine, par le ministère de M^r LANDREAU, notaire à Pornic (Loire-Inférieure).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, Et à la requête de :

1^o M. Louis Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, au nom et comme syndic de la faillite du sieur Bourrasseau, ci-après nommé, spécialement autorisé aux fins des présentes par ordonnance rendue par M. le juge commissaire de ladite faillite, du deux décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;
2^o M. Barthélemy-Auguste Bourrasseau, ancien concessionnaire des droits communaux à Saumur, failli, demeurant actuellement à Paris ;
3^o M. Vincent Desroches, receveur des douanes en retraite, et Madame Marie-Julienne Calleteau, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à La Roche-sur-You (Vendée), rue Lafayette, numéro 4.

Ayant pour avoué M^r ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;
Il sera procédé, le dimanche huit mai mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, en la salle de la mairie de la Plaine, par le ministère de M^r LANDREAU, notaire à Pornic (Loire-Inférieure), à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de la Plaine (Loire-Inférieure)

LOT UNIQUE

Un terrain, situé à Préfailles, mesurant seize mètres cinquante centimètres de largeur sur trente-cinq mètres soixante-dix centimètres de longueur, borne au nord et au levant Simon, au midi le chemin de Préfailles à la source et au couchant la route de Quirouard à la source.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

2^o A M^r LANDREAU, notaire à Pornic (Loire-Inférieure), rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o A M. BONNEAU, syndic, demeurant à Saumur, rue d'Alsace.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le neuf avril mil huit cent quatre-vingt-douze, fo^r, c^o ;
Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^r LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1892,

LE MOULIN A EAU

De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES,

Situé sur la rivière le Thouet, commune de Chacé, avec ses dépendances,

COMPRENANT :

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hectares.

S'adresser, soit à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Dreux-Brézé, soit à M^r LECOMPTE, notaire.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

LA NEW-YORK

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOMMAIRE DU 47^{me} COMPTE-RENDU ANNUEL

1^{er} Janvier 1892

Recettes en 1891 :

Primes d'assurances et capitaux viagers	Fr. 136.073.147 26	
Intérêts, loyers, etc.	» 29.011.218 22	165.084.365 48

Dépenses en 1891 :

Sinistres et assurances mixtes	Fr. 37.077.759 94	
Rentes viagères, bénéfices aux assurés et rachats	» 28.592.241 55	
TOTAL PAYÉ AUX ASSURÉS : Fr. 65.670.001 49.		
Commissions	» 20.305.774 49	
Frais d'agences, honoraires aux médecins, publicité, etc.	» 8.036.058 51	
Impôts, appointements et frais divers	» 6.829.716 42	100.841.550 91

Actif :

Immeubles	Fr. 64.409.390 85	
Valeurs mobilières	» 402.409.015 57	
Prêts sur première hypothèque	» 110.937.805 42	
Prêts à court terme, sur titres	» 23.585.557 50	
Prêts de primes sur Polices	» 2.703.711 70	
Espèces en caisse, en banque et banques de dépôt	» 31.462.658 31	
Intérêts courus au 31 décembre 1891	» 2.928.308 45	
Primes encore à encaisser, appartenant à l'exercice	» 14.285.386 81	652.721.834 61

Passif :

Réserve légale pour contrats en vigueur	Fr. 567.111.418 47	
Sinistres en voie de règlement, sommes non réclamées	» 6.629.568 33	
Tous autres articles du Passif	» 512.494 52	674.253.481 32

Excédent de l'Actif d'après les bases légales :

Bénéfices afférents aux Polices d'Accumulation	Fr. 50.566.279 58	
Excédent général	» 27.902.073 71	78.468.353 29

En 1891, la Compagnie a émis 52.746 Polices, assurant
Au 1^{er} janvier 1892, les contrats en cours étaient au nombre de 193.452, assurant un capital de
Fr. 791.186.269 »
Fr. 3.186.329.075 »

DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'EUROPE :

16, Boulevard des Italiens ; 1 et 3, rue Le Peletier, PARIS

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication d'**Oeufs de Pâques** en chocolat préparés par lui-même. Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis, dépourvu de tout verni, ne s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'Objets de fantaisie pour Oeufs de Pâques
Spécialité de Dragées faites à la main.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. . .	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	0.80	1 ^{re} qualité,	2.60
Bougie à trous	1.00	Bon mélange	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis	3.00
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil. .	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. . .	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Mairie de Saumur 1892

LE MAFRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.